PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 23 MARS 2020, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier

Poste no 2 : Dawn Eden

Poste no 3 : Pierre-Marie Smith Poste no 5 : Jean-Pierre

Chouinard, maire-

suppléant

Poste no 6 : Léonie Ste-Croix

Blondin

Et:

Le directeur général

et greffier par intérim : Daniel Bujold

Est absent :

Le conseiller : Poste no 4 : Daniel Fournier

IMPORTANT - PANDÉMIE COVID 19

Selon le décret adopté vendredi le 20 mars 2020 par le Conseil des ministres du Québec, il est interdit de tenir tout rassemblement.

Ainsi, conformément aux recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Murdochville tient exceptionnellement cette assemblée spéciale à HUIS CLOS. De plus, les élu(e)s sont autorisé(e)s à participer à l'assemblée par téléphone.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
- 3. CORRESPONDANCE.
- 4. OFFRE DE SERVICES FERTILISATION DES PELOUSES.
- 5. OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME LCS POUR LA RECHERCHE DE FUITES.

- AUTORISATION DE PAIEMENT À RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON POUR LES TRAVAUX D'AUDIT 2019.
- 7 FORMATION D'UN OPÉRATEUR EN EAU POTABLE.
- 8. RADIATION D'INTÉRÊTS ET DE FACTURES QUITTANCE.
- 9. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION DE LA RAMPE D'ACCÈS
- 10. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE.
- 11. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. CORRESPONDANCE.

- 01. Recommandation du directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, relativement au dossier de mise en commun des services de collectes des matières résiduelles entre les municipalités de Cloridorme, Grande-Vallée, Murdochville et Petite-Vallée.
- 02. Communication de PG Solutions relativement à certaines mesures pouvant être prises relativement à l'élimination des frais d'intérêts pour le paiement des comptes de taxes en ce temps de pandémie.

RÉSOLUTION 20-074 - INTÉRÊTS SUR LES COMPTES DE TAXES DÛS POUR LES ÉCHÉANCES DU 1^{ER} AVRIL ET DU 1^{ER} MAI.

IL EST PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le délai de grâce pour le paiement des échéances du $1^{\rm er}$ avril et du $1^{\rm er}$ mai soit majoré de 5 à 61 jours.

- 03. Promesse d'achat du Chic-Chac faite à la Ville de Murdochville pour les 5 chalets situés au Centre de plein air du lac York.
- 04. Lettre de monsieur André Minville, directeur du service des Travaux publics.
- 4. RÉSOLUTION 20-075 OFFRE DE SERVICES-FERTILISATION DES PELOUSES.

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Nutrite Gaspésie (Groupe Bélanger Prestige) pour le programme "Pro-terre annuel" visant la fertilisation des

pelouses de l'hôtel de ville, des parcs de la 5° Rue, du Centre sportif, du terrain de jeux et du terrain de balles.

CONSIDÉRANT QUE cette offre s'élève à 3 078,40 \$ pour l'année 2020.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de services de la firme Nutrite Gaspésie (Groupe Bélanger Prestige) pour le programme "Pro-terre annuel" visant la fertilisation des pelouses de l'hôtel de ville, des parcs de la 5° Rue, du Centre sportif, du terrain de jeux et du terrain de balles et ce, pour la somme de 3 078,40 \$ plus taxes applicables pour l'année 2020.

5. RÉSOLUTION 20-076 - OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME LCS POUR LA RECHERCHE DE FUITES.

CONSIDÉRANT

l'offre de service de la firme LCS pour la recherche de fuites d'aqueduc sur une longueur approximative du réseau de 10 500 m.

CONSIDÉRANT QUE cette offre s'élève à 5 750,00 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de service de la firme LCS pour la recherche de fuites d'aqueduc sur une longueur approximative du réseau de 10 500 m et ce pour la somme de 5 750,00 \$ plus taxes applicables.

QUE cette dépense soit incluse à la Programmation TECH 2019-2023.

6. RÉSOLUTION 20-077 - AUTORISATION DE PAIEMENT À RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON POUR LES TRAVAUX D'AUDIT 2019.

CONSIDÉRANT

la facture 2215850 de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour les travaux d'audit 2019 au montant de 5 000 \$ plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente une deuxième demande d'acompte.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Ville de Murdochville autorise le paiement de la facture 2215850 de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton au montant de 5 000 \$ plus taxes applicables.

7. RÉSOLUTION 20-078 - FORMATION D'UN OPÉRATEUR EN EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT QU' il est obligatoire d'avoir à la Ville de Murdochville, un ou des opérateurs en eau potable.

CONSIDÉRANT la confirmation d'inscription d'un employé du service des Travaux publics pour une formation offerte par le Cégep de Saint-Laurent qui aura lieu à Nouvelle en septembre prochain.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'approbation de l'inscription d'un employé du service des Travaux publics à une formation en eau potable qui aura lieu à Nouvelle en septembre prochain soit et est donnée.

8. RÉSOLUTION 20-079 - RADIATION D'INTÉRÊTS ET DE FACTURES - QUITTANCE.

CONSIDÉRANT la résolution 20-029 - Acceptation de la proposition de quittance dans le dossier du bloc situé sur la 5° Rue (matricule 3125 70 1858.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'application du paiement fait suite à cette proposition de quittance (reçu 200193 du 11 mars 2020), une somme reste toujours au compte, soit des intérêts et des factures de taxes foncières pour les années 2004 à 2011.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN. ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise la radiation des sommes de ce compte (matricule 3125 70 1858) correspondant aux intérêts ainsi qu'aux taxes foncières pour les années 2004 à 2011, soit au 31 décembre 2019 un montant en capital (taxes et autres) de 15 347,68 \$ et en intérêts de 33 165,74 \$ pour un total de 48 513,42 \$.

9. RÉSOLUTION 20-080 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION DE LA RAMPE D'ACCÈS.

CONSIDÉRANT la soumission faite par la firme Ti-Zour Entrepreneur général en date du 20 mars 2020 au montant de 23 200 \$ pour la construction

d'une rampe d'accès pour l'entrée principale de l'hôtel de ville.

CONSIDÉRANT QUE ce prix est supérieur à la précédente soumission (10 500 \$), étant donné que la rampe sera érigée sur pieux vissés et en période hivernale.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville n'accepte pas la soumission faite par la firme Ti-Zour Entrepreneur général au montant de 23 200 \$ pour la construction d'une rampe d'accès pour l'entrée principale de l'hôtel de ville.

10. RÉSOLUTION 20-081 - DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE.

CONSIDÉRANT

la lettre de madame Marlène Marin, coordonnatrice de la Maison des jeunes de Murdochville, expliquant que la Maison des jeunes souhaite annuler son contrat avec Telus étant donné qu'elle reçoit le signal Internet de la Ville depuis son déménagement au Centre sportif.

CONSIDÉRANT QUE pour annuler son contrat avec Telus, la Ville de Murdochville doit certifier par écrit que le service internet de la Maison des jeunes est compris dans le loyer mensuel.

CONSIDÉRANT QUE dans le contrat de location signé entre les parties, aucune mention n'est fait quant aux services Internet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville confirme que la Maison des Jeunes La Cellulose est alimentée en téléphonie et en services Internet par la Ville.

11. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MAIRE SMIHT ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE l'assemblée soit et est déclaré levée 19 h 10.

Délisca Ritchie Roussy Daniel Bujold Maire

Directeur général et greffier par intérim